

*

Communiqué

Le 14 octobre 2013, au Palais de la Culture Moufdi Zakaria, Alger, la Commission de l'appel à la concurrence de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications a procédé, en séance publique, conformément à l'article 15 du décret n° 01-124 du 9 mai 2001, à la proclamation des résultats de l'appel à la concurrence lancé par le Gouvernement le 1^{er} aout 2013, pour l'octroi de trois licences d'établissement et d'exploitation de réseau public de télécommunications mobile de troisième génération (3G+).

Pour rappel, ont soumissionné en date du 15 septembre 2013 dans l'ordre de dépôt de leur candidature les opérateurs suivants :

- Algérie Télécom Mobile
- Wataniya télécom Algérie
- Orascom Télécom Algérie

Après évaluation des offres des soumissionnaires selon les critères techniques et financiers posés par le règlement d'appel à la concurrence, la Commission a classé les offres des soumissionnaires dans l'ordre suivant :

1^{er} : Algérie Télécom Mobile

2^{ème} : Wataniya Télécom Algérie

3^{ème} : Orascom télécom Algérie

En conséquence de quoi les trois opérateurs sus mentionnés sont déclarés attributaires provisoires d'une licence d'établissement et d'exploitation de réseau public de télécommunications mobile de troisième génération (3G+).

La suite du processus, ainsi que les résultats chiffrés de l'évaluation, feront l'objet d'une communication ultérieure par l'Autorité de régulation.